



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 19 Février 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 19 membres, absents excusés ayant donné procuration : 8 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 0 membre

POINT N°479

**CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION SUR LE DOMAINE PRIVE
COMMUNAL D'EQUIPEMENTS DE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE AU PROFIT DE ROSACE**

Mme la Maire expose :

En vue du déploiement du réseau de la fibre optique dans le Val d'Argent, ROSACE, pour le compte de la Communauté Européenne d'Alsace, a besoin d'un terrain pour la pose d'équipements (1 nœud de raccordement optique NRO et 1 sous répartiteur optique SRO) dans la partie avale de Sainte Marie aux Mines. La parcelle 22 de la section 1 du domaine privé de la commune de Sainte-Marie-aux-Mines (hangar photovoltaïque) a été choisie pour l'implantation de ces équipements (voir plan ci-dessous).

Il est convenu de rédiger une convention d'occupation d'une partie de cette parcelle d'une surface d'environ 70m². Tous les travaux engendrés par la mise en place de ces équipements seront à la charge de ROSACE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré

DECIDE d'autoriser l'occupation d'une partie de la parcelle 22 de la section 1 (lieu-dit au Dessous de Montgoutte) du domaine privé de la commune de Sainte-Marie-aux-Mines

DECIDE d'autoriser ROSACE à occuper cette surface à titre gratuit

AUTORISE Mme la Maire à signer tout acte relatif à ce dossier



VILLE DE

**Sainte-Marie
aux-Mines**

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20250219-479_2025-DE
Date de télétransmission : 21/02/2025
Date de réception préfecture : 21/02/2025

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Gaëlle SKOCIBUSIC



La Maire

Noëllie HESTIN

